

CONSULTATION N°010/IPA/2025

*Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe SONAREM spa
oOo*

INSTALLATIONS PORTUAIRES –ANNABA-

Les installations portuaires d'Annaba (IPA/SOMIPHOS) lancent une consultation pour :

Etude, confection, fourniture, montage et mise en service de quatre (04) portails industriels motorisés à deux vantaux, incluant tous les équipements de sécurité, de contrôle d'accès et la formation d'une personne.
IPA SOMIPHOS ANNABA

Cette consultation s'adresse exclusivement aux entreprises Spécialisées dans l'étude, confection, fourniture, montage et mise en service de quatre (04) portails industriels motorisés à deux vantaux, incluant tous les équipements de sécurité, de contrôle d'accès et la formation d'une personne. Qualifiées et certifiées pour l'exécution des travaux objet de la présente consultation.

Les offres doivent être transmises au plus tard le : **21/01/2026 à 10 H 00** ; Par l'un des moyens suivants :

- Par e-mail : cop.somiphos.ipa@gmail.com (e-mail confidentiel C.E.P.E.O)
- Sous pli fermé anonyme portant la mention :

A n'ouvrir que par la C.O.P.E.O.

A déposé à l'adresse suivante :

**Bureau du chargé de la réception des offres de l'unité /N°TEL :
SOMIPHOS. IPA QUAI SUD PORT ANNABA**

- Chaque offre doit obligatoirement comprendre deux volets distincts dans le même envoi (e-mail ou pli) :
- Offre technique
- Offre financière

1. Demande de clarification :

Toute demande de clarification doit être adressée au plus tard (10) dix jours avant la date limite de dépôt des offres, par :

Tél : 0783 071 646

E-mail : somiphosipa.struct.contrac@gmail.com

Visite de chantier : Une visite obligatoire du chantier est programmée pour le **23/12/2025 à 10h00**, au niveau du site concerné.

Afin de faciliter votre accès, il est impératif d'adresser à la structure contractante, **au moins 48 heures à l'avance et par e-mail**, une copie de votre pièce d'identité.

NB: Nous portons à votre connaissance que vous pouvez consultez notre portail sur l'adresse suivante : www.somiphos.com



SOMIPHOS
E.P.E S.P.A



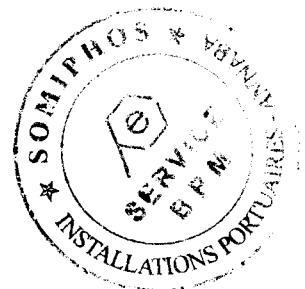
م. ا. ع
ش. ذ. ا

Société des Mines de Phosphates
SOMIPHOS Spa. Filiale du Groupe Sonarem
Installation Portuaires - Annaba -

CAHIER DES CHARGES

Étude ,confection, fourniture, montage et mise en service de quatre (04) portails industriels motorisés à deux vantaux, incluant tous les équipements de sécurité, de contrôle d'accès et la formation du personne

IPA/SOMIPHOS

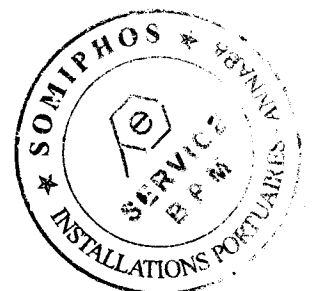


Sommaire

- Article 01-Objet de la consultation
- Article 02 -Localisation des ouvrages
- Article 03- Mode de passation
- Article 04- Eligibilite
- Article 05- Retrait du cahier des charges
- Article 06- Visite obligatoire du site
- Article 07 - Demande d'éclaircissements
- Article 08- Duree de preparation des offres
- Article 09- Date et heure limites de depot des offres
- Article 10- Depot des offres
- Article 11- Delai de validite des offres
- Article 12- Presentation des offres
- Article 13-Modification du cahier des charges
- Article 14-Consistance des travaux
- Article 15- Spécifications Techniques Détaillées
- Article 16 - Obligations service contractant
- Article 17- Obligations du soumissionnaire
- Article 18- Delai d'exécution
- Article 19- Delai de garantie
- Article 20- Modalite de paiement
- Article 21- Reception provisoire
- Article 22- Reception definitive
- Article 23- Penalite de retards
- Article 24- Avance forfaitaire
- Article 25- Evaluation et reglement des travaux supplementaires
- Article 26- Cas de force majeure
- Article 27- Resiliation
- Article 28- Reglement des litiges
- Article 29- Hygiene et securite de travail
- Article 30- Evaluation et comparaison

Annexe :

- Devis quantitatif et estimatif
- Lettre de soumission



Article 01-Objet de la consultation

La présente consultation est lancée pour :étude,confection, fourniture, montage et mise en service de quatre (04) portails industriels motorisés à deux vantaux, incluant tous les équipements de sécurité, de contrôle d'accès et la formation du personnel; au profit des Installations portuaires d'Annaba IPA/SOMIPHOS.

Article 02 -Localisation des ouvrages

L'adresse précise des quatre (04) sites d'implantation des portails sont:

- Entrée principale (poste sécurité);
- Entrée hall de stockage N°01 ;
- Entrée hall de stockage N°01(côte magasin);
- Entrée apprentis (cote mer).

Article 03- Mode de passation

La présente consultation est passé sur la base d'un avis de consultation selon la procédure adaptée de commandes internes des passations des marchés de SOMIPHOS P11 V06.

Article 04- Eligibilité

Cet avis de consultation s'adresse aux entreprises dans le domaine industriel (activité principale ou secondaire : étude, fabrication, maintenance, installation) en métallerie, qualifié et certifié à l'exécution de l'objet de la consultation.

Article 05- Retrait du cahier des charges

Le cahier des charges est disponible gratuitement :

1. En personne :

- o Lieu : Service marchés,Installations Portuaires SOMIPHOS Spa, Quai Sud, Port Maritime, Annaba – 23000, Algérie.
- o Horaires : 08h00–16h00, dimanche au jeudi.
- o Conditions : Copie du registre de commerce et cachet de l'entreprise.

2. Par voie électronique :

- o Demande écrite à : **somiphosipa.struct.contrac@gmail.com**, avec accusé de réception signé.

Les soumissionnaires doivent confirmer la réception du CDC par écrit dans un délai de 48 heures.

Article 06- Visite obligatoire du site

1. Une visite technique obligatoire est requise pour évaluer les conditions environnementales, techniques et logistiques du site, et identifier les emplacements potentiels pour l'installation.
2. **Organisation** : Planifiée selon la lettre de consultation, avec un préavis de 48 heures, entre 9h00 et 13h00 (heure locale).
3. **Document** : Une fiche de visite, signée par le soumissionnaire et un représentant de SOMIPHOS, doit être incluse dans l'offre technique.
4. **Frais** : À la charge exclusive du soumissionnaire.



Article 07 - Demande d'éclaircissements

1. Les soumissionnaires peuvent adresser leurs demandes d'éclaircissements par écrit à :
 - E-mail : somiphosipa.struct.contrac@gmail.com
 - Tél:07 83 07 16 46
 - Adresse postale : Secrétariat de direction, Installations Portuaires SOMIPHOS Spa, Annaba.
2. **Délais :**
 - Demandes : Au moins 7 jours avant la date limite de dépôt des offres.
 - Réponses : Transmises à tous les soumissionnaires au moins 3 jours avant la date limite.

Article 08- Duree de preparation des offres

La durée de préparation des offres est fixée à **30 jours** à compter de la date de la visite technique.

Article 09- Date et heure limites de depot des offres

Le service contractant doit recevoir les offres à l'adresse spécifiée ci-dessus. Selon la date et l'heure fixées dans la lettre de consultation.

Le service contactant a toute latitude pour prolonger le délai de remise des offres en modifiant la consultation, dans ce cas tous les droits et toutes les obligations du service contractant et de soumissionnaires auparavant liés au délai initial seront liés au nouveau délai.

Article 10- Depot des offres

Les offres doivent être déposées au niveau du secrétariat IPA.SOMIPHOS, à la date et avant l'heure limite de dépôt de l'offre.

Article 11- Delai de validite des offres

La période de validité des offres est (90) jours à compter de la date de la réception des offres Exceptionnellement, le Service Contractant pourra demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs offres, ceci avant l'expiration de la période initiale de validité des offres. Sa demande et les réponses qui y seront faites, devront être notifiées par écrit.

Dans le cas de l'entreprise attributaire, le délai de validité des offres est prorogé systématiquement, d'un mois supplémentaire.

Article 12- Presentation des offres

Presentation des offres

Les offres doivent comporter :

- a. Dossier de candidature contient :
- b. Une Offre Technique ;
- c. Une Offre Financière.

Inserées dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de la consultation ainsi que la mention « offre technique » et « offre financière ». Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres »

**Objet : Confection, fourniture, montage et mise en service de quatre (04) portails industriels motorisés à deux vantaux, incluant tous les équipements de sécurité, de contrôle d'accès et la formation du personnel;
au profit des Installations portuaires d'Annaba IPA/SOMIPHOS.**



a -dossier de candidature contient :

- ✓ Registre de commerce ; et/ou statuts de l'entreprise.
- ✓ C20.
- ✓ NIF.
- ✓ Extrait de rôle valide.
- ✓ Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés.
- ✓ Certificat de classification et de qualification.

b -une offre technique contient :

- ✓ Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « **Lu et accepté** » ;
- ✓ Les délais de réalisation ; délai de confection ; délai de montage.
- ✓ Références professionnelles justifiées par des attestations de bonne exécution de projet similaire.
- ✓ L'étude et la documentation technique de la réalisation du projet.
- ✓ Liste des moyens humains affecté au projet et toutes les pièces justifiants l'appartenance du personnel à l'entreprise (affiliation CNAS...);
- ✓ Les moyens matériels pour la réalisation du projet.
- ✓ P.V de visite technique du site doit être établie et intégrée dans l'offre.

c- une offre financière contient :

- ✓ La lettre de soumission (selon modèle) dûment remplie, datée, signée par le soumissionnaire
- ✓ Le devis quantitatif et estimatif, dûment rempli, daté et signé portant cachet et griffe par le soumissionnaire ;

Article 13-Modification du cahier des charges

SOMIPHOS peut modifier ou compléter le CDC jusqu'à 10 jours avant la date limite de dépôt, Les modifications seront notifiées par écrit avec accusé de réception.

Article 14-Consistance des travaux

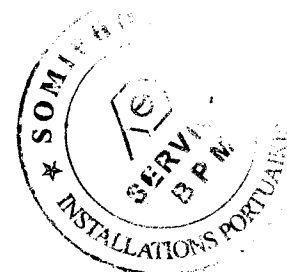
- Études d'exécution (détails technique, plans, notes de calcul, modèle, liste et qualité des éléments ,des composants).
- Fourniture des matériaux, y compris les portails, les motorisations, les automatismes et les accessoires.
- Travaux de génie civil et de maçonnerie nécessaires (longrines, massifs pour poteaux, seuils, fourreaux, etc.).
- Montage, raccordement électrique, essais et réglages.
- Mise en service et réception provisoire.
- Formation du personnel utilisateur et de maintenance.
- Fourniture du dossier des ouvrages exécutés (DOE) complet.

Article 15- Spécifications Techniques Détaillées

Cette partie est la plus critique. Elle doit être répétée pour chaque portail si les caractéristiques diffèrent (taille, type, usage).

15.1. Caractéristiques des Portails (x4)

- **Type** : Portail à **deux vantaux battants** .
- **Dimensions** : pour chaque portail :



- 1- Portail de l'entrée principale (poste sécurité):(largeur=10.5m,hauteur=3m)
- 2-Portail de l'entrée hall de stockage N°01:(largeur=8m,hauteur=3m)
- 3-Portail de l'entrée hall de stockage N°01(côte magasin): (largeur=8.5m,hauteur=3m)
- 4-Portail de l'entrée apprentis (cote mer):(largeur=6m,hauteur=3m)

- Structure et Matériaux :

- ✓ **Matériau :** Acier galvanisé à chaud (selon **NF EN ISO 1461**) , avec finition par thermolaquage (pour la structure du portail couleur :Gris Anthracite RAL 7016 ,jaune ou l'orange uniquement pour les éléments de sécurité (bandes de marquage, barres de détection, signalisation clignotante).
- ✓ **Logo :** Placer logo de l'entreprise sur les portails
- ✓ **Remplissage :** Barreaudage (sections et espacements), tôle pleine, grillage.
- ✓ **Poteaux de réception et de pivot :** Dimensions des profilés (300x300 mm), avec trappe de visite pour l'accès aux raccordements.

- Quincaillerie :

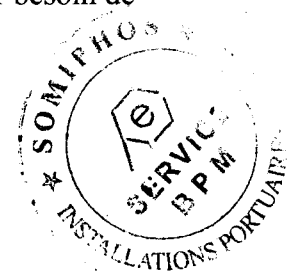
- ✓ Gonds réglables sur roulements ou crapaudines industrielles.
- ✓ Butée centrale et butées d'arrêt en ouverture, robustes et à sceller.

15.2. Motorisation et Automatisme

- **Usage :** Usage industriel intensif (nombre de cycles par jour :50 cycles).
- **Commande :** centraliser la commande du portail au **poste principale de sécurité.**
- **Moteur :**
 - ✓ Type de motorisation (à vérins, à bras articulés, ou enterrée - si battant ; sur crémaillère - si coulissant).
 - ✓ Alimentation (230 V monophasé ou 400 V triphasé, ou 24 V pour usage intensif).
 - ✓ Marque et modèle de moteur (plus fiable, plus performant et plus endurant).
- **Coffret de commande :** Étanche (IP55 minimum), avec logique de commande programmable (ralentissement, fermeture automatique réglable, mode piéton si nécessaire).
- **Sécurité et Contrôle d'Accès :**
- **Conformité :** Respect de la norme européenne **NF EN 13241-1** (sécurité des portes et portails).
 - ✓ **Dispositifs anti-écrasement :** Moteur avec gestion du couple ou **barres palpées** résistives ou optiques sur les bords des vantaux (obligatoire en zone de pincement/écrasement).
 - ✓ **Cellules photoélectriques :** Deux paires minimum (une en intérieur et une en extérieur) pour la détection d'obstacles.
 - ✓ **Signalisation :** Feu clignotant **LED** (orange ou blanc) et signal sonore lors des mouvements.
 - ✓ **Contrôle d'accès :** Fourniture de **télécommandes** (nombre à spécifier, ex:16 unités), d'un digicode et/ou d'un lecteur de badge **Vigik** (à définir).
 - ✓ **Sécurité coupure de courant :** Système de déverrouillage manuel (à clé ou manivelle) facilement accessible et sécurisé.

Article 16 - Obligations service contractant IPA/SOMIPHOS

- ✓ L'ordre de travail (ODS) ;
- ✓ La mise à disposition d'un lieu pour l'installation du chantier ;
- ✓ La mise à disposition du point d'alimentation en eau et énergie électrique pour besoin de chantier ;
- ✓ Et l'assistance technique et la supervision des travaux sur site



Article 17- Obligations du soumissionnaire

- ✓ L'entreprise garanti la bonne qualité, l'état neuf, la fabrication et le montage .
- ✓ Obligation de résultat.
- ✓ Fournir l'ensemble des moyens humains qualifier, matériels et les moyens de manutention et de levage .
- ✓ Déterminer l'emplacement approprié
- ✓ Fournir la documentation technique nécessaire « notices de fonctionnement, d'exploitation et d'entretien avec les documents et manuels relatifs à la maintenance ;
- ✓ Procéder aux essais de performance pour une durée de 72 Heures de service et assurer toutes les prestations précisées dans la consultation ;
- ✓ Respecter les délais de livraison arrêtés ;
- ✓ En cas d'anomalies ou défaillances, l'entreprise s'engage à faire toute réparation à sa charge ;
- ✓ Fournir une assurance tous risques de chantier.
- ✓ Assurer le service après-vente.
- ✓ Respect des exigences et normes de sécurité ;
- ✓ Assurer le nettoyage des lieux à la fin de chantier.

Article 18- Delai d'exécution

Le délai contractuel pour l'exécution des travaux, est fixé à **Jours calendaires** à compter de la date de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Article 19-Delai de garantie

La durée du délai de garantie est fixée à mois, à compter de la date du procès-verbal de réception provisoire sans réserves. Durant cette période le soumissionnaire est tenu de reprendre à sa charge les malfaçons et anomalies qui peuvent apparaître, après que ce dernier soit avisé par le client qui fixera le délai de levée de ces réserves.

Dans le cas où ces réserves ne sont pas levées par le soumissionnaire, le service contractant prend en charge la levée de ces réserves, dont le montant correspondant sera déduit du montant de garantie.

Article 20- Modalite de paiement

Le paiement s'effectuera par chèque ou par virement bancaire au compte :

N°

Le paiement s'effectue comme suit

90 % du montant global au prorata des avancements des travaux sur présentation d'une facture accompagnée d'une situation mensuelle des travaux signée par les parties concernées.

10 % du montant global retenue de garantie libérable à la réception définitive

Sur présentation d'une facture accompagnée du PV de réception signé par les parties concernées.

Article 21- Reception provisoire

Lorsque le soumissionnaire aura fait connaître au Bureau chargé du suivi des travaux que les ouvrages du projet sont terminés, il sera fait une visite contradictoire pour réception des travaux en présence du service contractant et les différentes parties concernées.

La réception sera sanctionnée par un procès-verbal signé par l'ensemble des membres présents.

La réception ne peut être prononcée que si l'ensemble des travaux sera effectué, conformément aux clauses contractuelles du projet.



Dans le cas contraire, la réception sera reportée à une date ultérieure, pour lever les réserves constatées sans que cette période ne soit concernée par la clause relatant la pénalité de retard.

Article 22- Reception definitive

Après expiration du délai de garantie, et sur demande expresse formulée par le soumissionnaire, la réception définitive sera prononcée, dans les mêmes conditions que la réception provisoire.

Article 23-Penalite de retards

A défaut par le soumissionnaire d'avoir à terminer les travaux dans les délais fixés par le marché, des pénalités de retards seront appliqués suivant la formule ci-après.

$$P = \frac{M}{7 \times D}$$

P = montant de la pénalité de retard journalière ;

M = Montant marché modifié ;

D : Délai contractuel exprime en jour.

Le montant total des pénalités ne pourra dépasser les 10% du montant du marché initial auquel s'ajoute les montants des travaux supplémentaires.

Article 24- Avance forfaitaire

Il n'est pas prévu d'avance forfaitaire dans le présent cahier des charges

Article 25- Evaluation et reglement des travaux supplementaires

Les travaux non prévus « Hors projet » ne seront pris en considération que dans la mesure où ils auront fait l'objet d'un ordre de service délivré par le service contractant.

Les travaux seront évalués et résolus dans les conditions suivantes :

1/ Pour les travaux supplémentaires de même nature que ceux figurant au devis estimatif du projet par application des prix unitaires contractuels.

2/ Les travaux complémentaires d'une nature différente de ceux indiqués sur le devis estimatif du projet, à l'aide de nouveaux prix calculés dans les mêmes conditions que ceux figurant sur le projet, **arrêté et débattus** par le service contractant et le Cocontractant.

Article 26- Cas de force majeure

En cas de force majeure rendant radicalement impossible l'exécution des prestations contractuelles, les deux parties conviennent de se rencontrer dans les 15 jours qui suivent ce cas pour déterminer sur de quelle manière la présente convention sera observée, modifiée, suspendue ou résiliée définitivement.

Aucune des deux parties à cette convention ne sera tenue pour responsable de la défaillance de l'exécution de la présente convention par l'autre partie dans le cas où la réalisation des travaux devienne impossible à cause de quelques événements imprévisibles et surpassant le contrôle ; sera considérée comme cas de force majeure décrite ci-dessous.

Article 27- Resiliation

En cas de manquement grave de l'entrepreneur à ses obligations contractuelles ou faute lourde, le client adressera une mise en demeure à l'entrepreneur par lettre recommandée.

Dans le cas où cette mise en demeure demeurera inefficace dans un délai de 15 jours, le client pourra prononcer la résiliation de la convention.

Le soumissionnaire disposera de **15** jours pour faire opposition à cette décision de résiliation de la convention auprès du client par lettre recommandée.

Les cas qui peuvent amener à la résiliation sont :



Faute grave pendant l'exécution des travaux ;
Report de délai ;
Refus systématique de collaboration ;
Et inexécution totale ou partielle des obligations de la convention par l'une des parties.

Article 28- Reglement des litiges

Les litiges nés à l'occasion de l'exécution du contrat sont réglés dans le cadre des dispositions législatives et réglementation en vigueur.

Sans préjudices de l'application de ces dispositions de l'alinéa ci-dessus, le Service Contractant doit néanmoins rechercher une solution amiable aux litiges nés de l'exécution du contrat chaque fois que cette solution permet.

- De retrouver un équilibre des charges incombant à chacune des parties.
- D'aboutir à une résiliation plus rapide de l'objet du contrat
- D'aboutir à un règlement définitif plus rapide et moins onéreux

En cas de désaccord, le litige est soumis à l'examen du comité de règlement amiable des litiges compétent, L'instance compétente en matière de règlement des contestations et litiges est le tribunal de Annaba

Article 29- Hygiene et securite de travail

Le soumissionnaire est tenu d'observer et de faire observer par son personnel :

Les règles de sécurité en usage compte tenu du lieu de travail et celles relatives à la circulation des personnes et des véhicules ;

La discipline générale et les règles de sécurité en vigueur sur les chantiers ;

La législation du travail ;

Et les bonnes relations avec entreprises, tous organismes ou sociétés appelées à travailler sur les chantiers voisins ou sur le même chantier.

Article 30- Evaluation et comparaison

Après la vérification de l'éligibilité et de la conformité administrative de chaque offre, la commission permanente d'évaluation des offres des IAP/SOMIPHOS procédera à l'évaluation de l'offre économiquement la plus avantageuse : le mieux-distante, parmi les offres pré-qualifiées techniquement , en se basant sur le système de notation suivant :

Les offres seront évaluées par une note globale de 100 (Cent) Points, répartis comme suit :

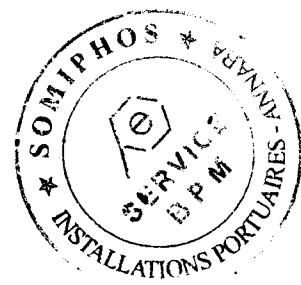
1. Note technique sur 70 Points
2. Note financière sur 30 Points

NB :

1-L'offre technique ayant obtenue une note inférieure à 40 points sur 70 sera éliminée ;

2-Le classement des offres suivant la note globale « **Note Globale =Note Technique + Note financière** » ;

3-La prestation sera attribuée au prestataire qui aura la note globale la plus élevée.



PHASE 1 : EVALUATION TECHNIQUE

| N° | Critères de cotation | Cotation | Barème de cotation | | Obs. |
|----|---|----------|--|--|---|
| 01 | Qualité des entreprises | /15 | *activité principale *activité secondar *hors domaine | 15 10 Éliminé | Entreprises dans le domaine industriel (activité principale ou secondaire : étude, fabrication, maintenance, installation) en métallerie, |
| 02 | Présentation d'une étude préliminaire Cette présentation est obligatoire et doit être présentée comme suite : Le descriptif : Le modèle,détails technique schémas, liste et qualité des éléments ,des composants. Et tout document permettant d'évaluer l'offre technique. | /15 | La qualité Technique et le Fond : -Le modèle proposée : -conforme=05pts - non conforme=00pts elimine -Détails techniques schéma: -Fournie=05 pts -non fournie=00pts -Liste et qualité des éléments, des composants : -Fournie=05 pts -Non fournie=00pt Dossier non fourni | 15 points 00points Éliminé | La documentation technique pour l'évaluation technique par les services concerné des IPA |
| 03 | L'expérience de l'entreprise | /15 | 02 projets et plus 01 projet 00 projet | 15 points 10 points 00points | justifiée par des attestations de bonne exécution des dans le domaine |
| 04 | Garantie des fournitures | / 15 | ≥18 mois ≥12 mois<18 mois <12 mois et Pas de Garantie | 15 points 10 points Éliminé | |
| 05 | Délais de livraison | /10 | * Le délai le plus court * Le reste au prorata des délais affichés (*) | 10 points *Appliquer la formule(*) | (*) Formule de calcul des notes des délais $N_i = (D_{mc} / D_{pi}) \times 10$ N_i = note à calculer. D_{mc} = délai le moins court. D_{pi} = le délai proposé concerné |

PHASE 2 : EVALUATION FINANCIÈRE :

L'offre la moins distante aura 30 points, après qualification de l'offre technique

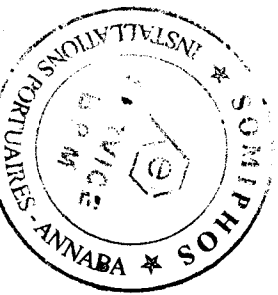
| | | |
|---|----|---|
| 40 points pour le moins disant, réduire au fur et à mesure que le prix augmente suivant la formule de calcul suivante | 30 | Formule de calcul des notes des prix $N = (\text{prix le plus bas} / \text{prix propose}) \times 30$ N = note à calculer. |
|---|----|---|



BORDEREAU DES QUANTITES ET DES PRIX

| N° | Désignations | U | Q | P.U | Montant |
|-----------------------------|--|---|----|-----|---------|
| | Étude, confection, fourniture, montage et mise en service de quatre (04) portails industriels motorisés à deux vantaux, incluant tous les équipements de sécurité, de contrôle d'accès et la formation du personnel NB: centraliser la commande du portails au poste principale de sécurité. | | | | |
| 1 | Portail de l'entrée principale (poste sécurité): (largeur=10.5m, hauteur=3m) | U | 01 | | |
| 2 | Portail de l'entrée hall de stockage N°01: (largeur=8m, hauteur=3m) | U | 01 | | |
| 3 | Portail de l'entrée hall de stockage N°01(côte magasin) : (largeur=8.5m, hauteur=3m) | U | 01 | | |
| 4 | Portail de l'entrée apprentis (cote mer): (largeur=6m, hauteur=3m) | U | 01 | | |
| Montant total en HT | | | | | |
| TVA 19% | | | | | |
| Montant total en TTC | | | | | |

Fait à le :
Le soumissionnaire (Nom, Prénoms, Qualité du signataire et cachet du Soumissionnaire)



Ministère de l'industrie et des mines
MANADJIM AL DJAZAIR « SONAREM »
 Société des Mines de Phosphates
 « EPE, SOMIPHOS SPA. »

وزارة الصناعة والمناجم
 مناجم الجزائر - صونرام -
 شركة مناجم الفوسفات
 م. ا. ع. صوميفوس ش.ذ. ا.
 P 122 - ZHUN II, Tébessa. 122 ص ب
 م.س.ح.رقم 2 تبسة
 الجزائر (12000)

(12000) Algérie.

LETTRE DE SOUMISSION

1/ Identification du service contractant :

Désignation du service contractant : **SOMIPHOS**

Nom : **NASRI**

Prénom : **Abdelwaheb**

Qualité du signataire du marché public : **Directeur Des Installations portuaires Annaba /SOMIPHOS**

2/ Présentation du soumissionnaire :

Présentation du soumissionnaire (reprendre la dénomination de la société telle que figurant dans la déclaration de candidature) :

Soumissionnaire seul.

Dénomination de la société :

Soumissionnaire groupement momentané d'entreprises : Conjoint Solidaire

Dénomination de chaque société :

1/

2/

3/

Dénomination du

groupement :

3/ Objet de la lettre de soumission :

Objet du marché

public :

Wilaya(s) où seront exécutées les prestations, objet du marché

public :

La présente lettre de soumission est présentée dans le cadre d'un marché public alloti :

Non Oui

Dans l'affirmative :

Préciser les numéros des lots concernés ainsi que leurs

intitulés :

4/ Engagement du soumissionnaire :

Le signataire

S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises

étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché

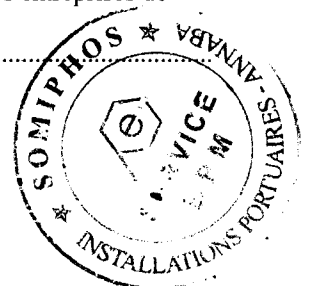
public :

Engage la société, sur la base de son offre ;

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises

étrangères :



Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement :

Présentation des membres du groupement (chaque membre du groupement doit renseigner cette rubrique. Les autres membres du groupement doivent remplir cette rubrique dans une feuille jointe en annexe, en donnant un numéro d'ordre à chaque membre) :

1/ Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien, et le numéro D-U-N-S pour les entreprises

étrangères :

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion du marché public :

Après avoir pris connaissance des pièces du projet de marché public et après avoir apprécié sous ma responsabilité, la nature et la complexité des prestations à exécuter :

- remets, revêtus de ma signature, un bordereau des prix et un détail estimatif, établis conformément aux cadres figurant au dossier du projet du marché.
- me soumetts et m'engage envers (indiquer le nom du service contractant) à exécuter les prestations conformément aux conditions du cahier des prescriptions spéciales et moyennant la somme de (indiquer le montant du marché public en dinars et, le cas échéant, en devises étrangères, en lettres, en chiffres, en hors taxes et en toutes taxes) :

Dans le cas d'un groupement conjoint préciser les prestations exécutées par chaque membre du groupement, en précisant le numéro du lot ou des lots concerné (s), le cas échéant :

| DESIGNATION DES MEMBRES | NATURE DES PRESTATIONS | MONTANT HT DES PRESTATIONS |
|-------------------------|------------------------|----------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |

Imputation budgétaire :

Le service contractant se libère des sommes dues, par lui, en faisant donner crédit au compte bancaire

n° Ouvert auprès :

Adresse :

5/ Signature du soumissionnaire :

Affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché public ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

| NOM, PRENOM, QUALITE DU SIGNATAIRE | LIEU ET DATE DE SIGNATURE | SIGNATURE |
|------------------------------------|---------------------------|-----------|
| | | |
| | | |
| | | |

6/ Décision du service contractant :

La présente offre est A, le

Signature du représentant du service contractant :



N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- En cas de groupement, présenter une seule déclaration. Dans le cas d'un groupement conjoint préciser éventuellement le numéro de compte bancaire de chaque membre du groupement.
- En cas d'allotissement présenter une déclaration par lot.
- Pour chaque variante présenter une déclaration.
- Pour les prix en option présenter une seule déclaration.
- Lorsque le soumissionnaire est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

